



Non remboursement d'une somme d'argent

Par **shantiprya**, le 11/12/2009 à 17:31

Bonjour,

J'ai aidé un ami pour faire un emprunt dans le but d'acquérir un véhicule. L'emprunt a été fait à mon nom. L'achat du véhicule également (bien que par la suite il m'a demandé de mettre la carte grise à son nom, parce que cela l'arrangeait).

Il m'a fait un document avec une copie de sa pièce d'identité qui indique que j'ai fait cet emprunt pour lui, qu'il s'engage à me rembourser chaque mois le montant du prélèvement. Depuis septembre 2006, il m'a fait 2 chèques de 300 €, 1 chèque de 150 €.

Tous les mois je lui demande oralement qu'il me verse quelque chose, il trouve toujours une excuse. Le montant de l'emprunt est de 15 000 €. Cela me pose de réels problèmes dans mon budget. Cette somme me manque, et je paie tous les mois des agios à cause de cela.

Que dois-je faire ?

Suis-je dans mon droit si je porte l'affaire devant les tribunaux ?

Pensez-vous que j'aurais gain de cause ?

Puis-je dans ce cas non seulement lui demander le remboursement mais également des dommages et intérêts (tous les agios).

J'attends avec impatience votre réponse car cela me soulagera réellement au niveau financier. Je n'aurais plus ce poids.

Cordialement